

**36 – Personnel Municipal - Collecteam**

**Groupe communiste – Intervention de Jean-Jacques Moreau, conseiller municipal**

Madame le Maire, Cher-e-s collègues,

Lors du Conseil municipal du 5 décembre 2012, notre groupe s'est abstenu à propos de la désignation du prestataire pour la prévoyance : Collecteam, filiale assurance du grand groupe capitaliste Verspiren.

Si nous nous félicitons alors qu'un nombre plus importants d'agents est accès à une prévoyance, nous alertions en revanche sur le niveau de cotisation de départ, certes attractif, mais non garanti au-delà de trois ans.

La délibération soumise à notre approbation propose une augmentation sur de 0,1 point du taux de cotisation de l'ensemble des formules proposées, ainsi que la limitation dans le temps de la rente due au conjoint survivant. En conséquence, les agents sont pénalisés à double titre. D'abord par une augmentation allant de 4,7 à 7,4% selon les formules et ensuite par une perte de revenu pour le conjoint survivant.

A ce stade, permettez de rappeler ce qu'était la déclaration du groupe des élu-e-s communistes et Républicains au Conseil municipal du 5 octobre 2012. Je cite : « Il s'avère que pour Brest Métropole Océanne, Collecteam ayant présenté un bilan négatif la première année, a souhaité augmenter la part de gestion des dossiers qui était de 7 à 10% amputant de fait la prestation de remboursement de 3% ».

De notre point de vue, l'argumentation développée par Collecteam peine à trouver justification.

En premier lieu, parce que l'équilibre budgétaire devait être atteint au-delà de 65% d'adhérents de notre collectivité. Ce chiffre est largement dépassé, puisque l'on compte 85% d'adhérents dès 2014.

En second lieu, le vieillissement des effectifs est peu impactant quand on sait que l'âge moyen des agents permanents de Nantes métropole est passé de 44,3 ans en 2012 à 44,9 ans en 2014. Le taux des plus de 60 ans quand à lui est passé de 3,3 % des effectifs en 2013 à 3,4 % en 2014.

En tout état de cause, Collecteam connaissait la pyramide des âges à la signature de contrat. Un bilan 2014 du prestataire, demandé par la Commission Technique, sera utile à notre analyse.

Dans le contexte de baisse cumulée du pouvoir d'achat des fonctionnaires, nous partageons l'idée que la Ville de Nantes doit participer au maximum à la protection sociale de ses agents.

Et nous pouvons faire mieux, que ce soit dans le domaine de la prévoyance ou pour les tickets restaurants. Nous devons travailler à l'avenir à mieux associer les agents, via leurs représentants, dans la phase d'élaboration des politiques touchant à leurs conditions de vie.

Nous devons prolonger la réflexion sur la meilleure insertion, mais aussi structuration et pondération des critères de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Un accès à égalité des salariés et syndicats aux informations et ressources est un enjeu pour le contrôle des engagements RSE. Cette méthode permettra le développement de leur expertise et renforcera une démocratie véritable dans nos collectivités, utile pour l'avenir de tous.

Je vous remercie de votre attention.